

# Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **7 (1862)**

Heft 13

PDF erstellt am: **05.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

organiser en corps et des malades que lui occasionnent les grandes chaleurs. Si l'on devait en inférer que les neuf dixièmes de ses troupes ont été renforcer l'armée de Mc Clellan, il y aurait lieu d'en féliciter le gouvernement de Washington.

Sur les côtes de la Caroline du Sud des tentatives d'attaque ont été faites par terre et par mer contre Charleston, le cœur de la sécession. Il faut espérer que ce n'est là qu'une diversion.

Enfin à la Nouvelle-Orléans l'habile et ferme général Butler est occupé à réorganiser avec succès l'administration de la métropole louisianaise, et de la province. Une portion de ses troupes a été dirigée sur Bâton-Rouge, où elles n'obtiendront sans doute que des succès bien secondaires en comparaison de ceux auxquels elles auraient pu prétendre en ralliant Mc Clellan devant Richmond.

*P. S.* D'après des dépêches télégraphiques anglaises, Fremont aurait été battu par Jackson, et Mc Clellan aurait gagné du terrain en avant du Chickahominy.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les travaux de construction pour le tir fédéral de la Chaux-de-Fonds, en 1865, vont bientôt commencer. L'administration du tir a mis, depuis quelques semaines, la main à l'œuvre. Le nombre total des cibles a été fixé à 106, dont 60 cibles de campagne. La cantine est calculée pour recevoir 4000 personnes à dîner. On expérimente, pendant le tir des Armes-Réunies, un système de correspondance télégraphique entre les cibles et le stand.

Les dons d'honneur pour le tir fédéral de 1865 se montent aujourd'hui à la somme de 5,880 fr.

---

M. Théodore de Vallière, major à l'état-major fédéral d'artillerie, a été aussi désigné par le Conseil fédéral pour se rendre au camp de Châlons, en compagnie de M. le colonel Fogliardi et de M. le major fédéral Tronchin.

---

Le nombre des tireurs suisses inscrits pour se rendre à Francfort dépasse 800 ; Le départ général aura lieu de Bâle samedi matin 12 juillet.

---

Le tir de Wimbledon, près Londres, a dû s'ouvrir le 1<sup>er</sup> juillet. Le jour de l'ouverture, toutes les lignes étaient ouvertes aux tireurs, qui ont pu s'exercer aux diverses distances ; le nombre des cibles est de 50, système anglais. Il y a 6 distances, savoir : 200 yards, 500 yards, 600 yards, 800 yards, 900 yards, 1000

yards. Toutes sortes de fusils sont admis, pourvu qu'ils ne pèsent pas plus de 10 livres. Les prix, se composant de coupes, de carabines ou d'argent, forment plusieurs catégories, dont l'une, avec 51 prix, monte à 1200 liv. st., et est exclusivement réservée aux volontaires anglais; 45 prix, montant à 1400 liv. st. sont ouverts à tout le monde.

---

Les tractanda de la session actuelle de l'Assemblée fédérale, convoquée pour le 7 juillet, comprennent les objets militaires suivants :

Rapport et projet de loi concernant quelques modifications et compléments de l'organisation militaire fédérale du 8 mai 1850, ainsi que touchant la pétition d'officiers vaudois au sujet de la sortie de l'état-major fédéral.

Rapport et proposition concernant la démolition des ouvrages de fortification près de Bâle et d'Eglisau.

Rapport et proposition concernant l'établissement d'une école de tir pour officiers et sous-officiers.

Rapport et projet de loi concernant l'organisation des batteries de montagne.

Recours en grâce d'ex-militaires qui ont été condamnés pour contravention à la loi fédérale du 30 juillet 1859, concernant l'entrée au service militaire étranger.

---

BERNE, le 21 juin 1862. — Le Conseil fédéral vient d'ajourner indéfiniment le cours de répétition de sapeurs qui devait commencer le 7 juillet à St-Maurice, en vue du typhus qui règne assez fortement sur cette place d'armes. Des nouvelles récentes disent que l'épidémie n'a pas fait de progrès et qu'on a tout lieu de croire qu'elle disparaîtra sous peu.

Le Conseil fédéral fera publier la répartition de l'armée, qui n'a plus paru depuis 1860. Elle contiendra :

Les 9 divisions de l'armée, avec les états-majors et les troupes ;

La réserve d'artillerie ;

La réserve de cavalerie ;

Les brigades d'occupation, et

Les troupes disponibles.

---

**Uri.** — Une réunion de tireurs a décidé, à l'unanimité, de demander pour ce petit canton, le siège du tir fédéral en 1865 ou 1867.

**Fribourg.** — Ont été promus au grade de sous-lieutenant d'infanterie :

MM. Nicolaz *Bugnard*, de Charmey, domicilié à Bulle, ancien sergent-major au service de Rome ; — Philippe *Grangier*, d'Estavayer-le-lac, ancien sergent-major au service de Naples, — et Théodore *Mory*, à Cormérod, sergent-major.

**Zurich.** — Le Conseil d'Etat a élaboré un nouveau projet de loi relatif à la taxe imposée sur ceux qui ne font pas de service militaire. Le maximum de la taxe, qui était de 120 francs seulement dans l'ancienne loi, atteindra maintenant 250 francs dans l'élite, 180 francs dans la réserve et 125 francs dans la landwehr. La taxe militaire, dans le canton de Zurich, se compose de trois éléments différents : un impôt personnel, un tant pour cent sur la propriété, un tant pour cent sur les suc-

cessions attendues, etc. Dans l'élite, l'impôt personnel est de 8 francs, avec 1 o/oo de la valeur de la propriété,  $\frac{1}{2}$  o/oo des successions ; dans la réserve, la taxe comporte les  $\frac{3}{4}$  de ce qu'elle est dans l'élite, et dans la landwehr la moitié. Mais la taxe, qui d'après ces bases d'estimation peut être imposée à ceux qui ne font pas de service militaire, est limitée par les trois maxima de 250, 180 et 125 francs, que nous avons indiqué plus haut. — Le canton de Vaud devrait bien imiter le canton de Zurich, et augmenter aussi son impôt militaire, qui pourrait sans injustice être quintuplé.

**Vaud.** — Au tir cantonal d'Aigle, du 11 au 18 août prochain, il y aura 48 cibles, dont 32 pour la carabine de stand ; 12 pour le tir de campagne, et 4 pour le pistolet. Les prix montent déjà à la valeur d'environ 8 mille francs.

— La Société de tir des armes réunies de la Côte, à Rolle, a inauguré le tir de campagne, le 22 juin, à une distance de 1030 pieds.

En 5 heures de temps, il a été tiré :

*Au mannequin de la Société*, mesurant 6 pieds de hauteur sur 4 pieds de largeur, avec les fusils Prélaz-Burnand, fusil de chasseur et carabine fédérale, 319 coups ;

Dont 204 ont atteint, soit le 64 o/o.

Nombre de points obtenus : 552.

*Au mannequin, prix franc*, mesurant 6 pieds de hauteur sur 3 pieds 3 pouces de largeur, pour carabine fédérale et fusil de chasseur :

332 coups, dont 196 ont atteint, soit 59 o/o.

Nombre de points obtenus : 608.

*Au mannequin, prix franc*, mesurant 6 pieds de hauteur sur 4 pieds de largeur, pour le fusil Prélaz-Burnand seulement :

132 coups tirés, dont 57 ont atteint, soit 43 o/o.

Nombre de points obtenus : 156.

De plus, il a été tiré sur ce mannequin utilisé pour l'essai des trois armes réglementaires, 280 coups.

Le prochain tir aura lieu le 13 juillet prochain, dès 1 heure après midi, où tous les amateurs sont conviés.

— La Société de tir de la section de Cossonay, a eu le 22 juin, à Cossonay, un tir auquel 81 sociétaires ont pris part. C'était son premier jour de tir, car elle vient d'être constituée définitivement. Le tir avait lieu à 700 pieds, contre des mannequins de 6 pieds de hauteur et de 2  $\frac{1}{2}$  pieds de largeur. L'un de ces mannequins servait de cible d'essai. L'on pouvait y tirer autant que l'on voulait. Deux mannequins servaient pour le tir de la Société ; il y était tiré les coups réglementaires seulement, soit 6 coups par tireur.

Il a été tiré :

*Au mannequin d'essai*, 609 coups des 3 armes d'ordonnance (fusil Prélaz-Burnand, fusil de chasseur et carabine fédérale).

*Aux mannequins de la Société*, 378 coups fusil Prélaz, dont 114 ont atteint les mannequins, soit le 30 o/o.

48 coups fusil de chasseur, dont 21 ont atteint les mannequins, soit le 44 o/o.

66 coups de carabine, dont 38 ont atteint les mannequins, soit le 58 o/o.

Les mannequins étaient divisés en 10 points. 81 sociétaires ont pris part au tir.

Le tir ayant duré environ six heures, il résulte qu'il a été tiré au mannequin d'essai, 100 coups par heure, soit 1  $\frac{60}{100}$  par minute. S'il y avait eu une 2<sup>de</sup> cible d'essai, il se serait probablement tiré beaucoup plus. — Le prochain tir aura lieu à Cossonay, le 3 août prochain, où les amateurs seront les bienvenus.

**Italie.** — Deux camps d'instruction se sont ouverts il y a quelques jours, l'un à St-Maurice, sous le commandement du général della Rocca, l'autre à Somme, sous le commandement du général Durando. Ces camps dureront jusqu'au 31 octobre, et toutes les troupes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> départements militaires y passeront à tour deux mois. On y instruira entr'autres les douze régiments de nouvelle formation, nos 63 à 72.  
(*Rivista militare Italiana.*)

Dans sa séance du 2 juillet, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Favez*, Lucien, à Nyon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 1 de réserve du 4<sup>e</sup> arrondissement; — *Gonthier*, Ferdinand, à Lausanne, lieutenant de chasseurs de gauche n<sup>o</sup> 1 de réserve du 3<sup>e</sup> arrondissement; — *Maget*, Samuel-Alex., à Lausanne, lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 5 d'élite du 3<sup>e</sup> arrondissement; — *Liardon*, Henri, à Montherod, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 2 de réserve du 4<sup>e</sup> arrondissement; — *André*, Paul, à Yens, sous-lieutenant de cavalerie; — *Mermoud*, Gustave, à Poliez-le-Grand, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie de position n<sup>o</sup> 34; *Sillig*, Edouard, à Vevey, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la batterie attelée n<sup>o</sup> 22; — *Devenoge*, François, à Dizy, lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 2 d'élite du 7<sup>e</sup> arrondissement; — *Cauderay*, Jules, à Allamand, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant inspecteur de l'école des tambours; — *Curchod*, Edouard, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie de position n<sup>o</sup> 69, — et *Cugnet*, Louis, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie de position n<sup>o</sup> 34. — Le 5 dit, MM. *Perrier*, François, à Ollon, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 2<sup>e</sup> arrondissement; — *Piguet*, John-César, au Chenit, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 1 d'élite du 5<sup>e</sup> arrondissement; — *Fankouser*, Louis-Jacob, à Yverdon, lieutenant de chasseurs de gauche n<sup>o</sup> 1 de réserve du 6<sup>e</sup> arrondissement, — et *Monastier*, Etienne, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant médecin adjoint de bataillon,

---

## ANNONCES.

---

### ANNUAIRE MILITAIRE DU CANTON DE VAUD

L'annuaire militaire dont l'impression a eu lieu au mois de septembre dernier est divisé en 4 parties, savoir :

1<sup>o</sup> L'administration militaire vaudoise, y compris les commis d'exercices.

2<sup>o</sup> La composition du Tribunal militaire et les compagnies qui fournissent les Jurés.

3<sup>o</sup> Les officiers des divers états-majors de la Confédération.

4<sup>o</sup> Les officiers de toutes armes du canton, classés par arrondissement et par rang d'ancienneté, puis leur répartition par bataillon et par compagnie.

Les demandes doivent être adressées au dépôt des ouvrages militaires, chez **M. Chantrens**, à la Palud, ou au capitaine **Métraux**, au commissariat des guerres, à Lausanne. — Prix : 70 cent.

### CONCOURS.

Un concours est ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> août prochain, pour la fourniture de 5000 tire-balles-lavoirs. Les fournitures devront être faites dans le terme de 2 ans, suivant les quantités que le département militaire déterminera, et chaque fourniture sera soumise à une reconnaissance.

Les soumissions, accompagnées d'un échantillon et cachetées, devront être remises pour le jour indiqué ci-dessus, au département militaire, où elles seront ouvertes à 10 heures du matin.

On pourra prendre connaissance du modèle et des conditions, au bureau du département militaire, tous les jours ouvrables, de 10 heures à midi et de 3 à 5 heures du soir.

Lausanne, le 13 juin 1862.

*Le secrétaire en chef du département militaire,*

A. BOLLE,  
lieutenant-colonel.